

Réflexions sur l'intégration de l'environnement dans les projets et les plans/programmes :
évolutions, interactions et difficultés

Angélique GODART

Chargée d'affaires en évaluations environnementales

Charlotte LE BRIS

Chef de l'unité EEEE

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) /

Département Environnement Territoires Climat

France

Angélique GODART est titulaire d'un doctorat en hydrométéorologie et est chargée de missions en évaluations environnementales au CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) à Lyon. L'équipe à laquelle appartient Angélique GODART est Pôle de Compétences et d'Innovation dans le domaine des évaluations environnementales. Ses missions consistent en la conduite d'études opérationnelles et méthodologiques sur les études d'impact et l'évaluation environnementale stratégique. Elle participe à des actions de formation ou d'animation et d'expertise dans le domaine. Ses spécialités concernent les thématiques de l'énergie et du climat, l'hydrologie/hydraulique et les risques. Elle participe actuellement aux rédactions de différents guides méthodologiques sur la pratique de l'évaluation environnementale stratégique.

Charlotte LE BRIS est responsable du pôle de compétence et d'innovation (PCI) sur l'évaluation environnementale, point d'entrée nationale au Cerema sur l'évaluation environnementale.

Ce pôle réalise de la méthodologie pour le compte du ministère (MEDDE) comme une note méthodologique sur l'EES / un guide sur les EI des infrastructures / une note sur la notion de programme de travaux / l'articulation des procédures en lien avec les milieux naturels / la déclinaison de la doctrine éviter -réduire -compenser / la question des dommages environnementaux / les impacts cumulée... Ce pôle prend principalement appui sur l'unité pilotée par Mme LE BRIS à la Direction territoriale Centre Est du Cerema dédiée à l'Évaluation Environnementale et à l'Économie de l'Environnementale (4E). La direction travaille également à ce titre sur l'évaluation économique des services écosystémiques. Sur le territoire de la direction territoriales centre Est (soit 4 régions) sont également réalisées des études d'impacts d'infrastructures et des rapports environnementaux de plans et programmes, des suivis de réalisation des mesures environnementales. Cette confrontation au concret et aux exercices opérationnels légitime les préconisations méthodologiques faite au titre du PCI. Mme LE BRIS est reconnue comme "spécialiste" en évaluation environnementale dans le réseau scientifique et technique du ministère et exerçait précédemment au CGDD du MEDD et à la D4E du MEDD sur les études d'impacts d'infrastructures.

RÉSUMÉ : La présente communication s'inscrit dans la partie « état des lieux » du colloque. Le CEREMA se propose de présenter :

- l'organisation française de gouvernance de la démarche d'évaluation environnementale (constats et problématiques)
- les principes inhérents de la démarche guidant la prise en compte de l'environnement au sein des projets et des plans/programmes

- un focus sur la définition des enjeux environnementaux, la justification des choix et la présentation des solutions alternatives, qui sont trois étapes essentielles de la démarche, au cœur des éléments permettant d'éclairer l'autorité décisionnaire sur la décision à prendre.

Cette présentation sera illustrée par des retours d'expérience de maîtrise d'œuvre afin d'identifier comment améliorer l'efficacité de cette démarche.

La démarche d'évaluation environnementale s'applique à différents niveaux (projets, plans/programmes, politiques publiques) avec une certaine perméabilité. Depuis quelques années, les « objets » soumis à évaluation environnementale sont de plus en plus complexes. Concilier cette complexité avec les objectifs communs que sont la meilleure intégration des enjeux environnementaux, l'aide à l'autorité administrative sur les décisions à prendre et l'information/participation du public, nécessite un positionnement de l'évaluation environnementale et des modes d'organisation à réinventer. L'évaluation environnementale est en effet un travail transversal, à l'interface de différents cercles d'acteurs et nécessitant l'articulation des différentes gouvernances (de projet, de l'évaluation environnementale, du territoire) afin de favoriser la compréhension et l'adhésion à la démarche.

La caractérisation de l'état initial de l'environnement est une étape primordiale dans l'élaboration du projet/plan/programme, mais largement conditionnée par le recueil des données et la participation des acteurs. Il constitue le socle de l'analyse ultérieure en apportant une vision stratégique et transversale de la situation environnementale du territoire et en identifiant les enjeux environnementaux. La justification des choix et la présentation des solutions alternatives sont les garants de la bonne intégration de l'environnement dès l'amont de l'élaboration de l'objet étudié et de la transparence des choix réalisés pour faciliter la décision des autorités et la compréhension du grand public. L'intervention s'attachera à présenter les difficultés rencontrées sur le terrain dans la mise en œuvre de ces étapes et à interroger les enrichissements mutuels entre la démarche appliquée au niveau projets et au niveau des documents stratégiques.

Au-delà des réflexions méthodologiques relatives à la démarche, cette présentation sera émaillée par des retours d'expériences sur la réalisation d'évaluations environnementales stratégiques. Elle interrogera le lien entre les notions d'intégration et d'évaluation du point de vue des maîtres d'ouvrage.